Notice annuelle

Le 7 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

Page

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS....4

RUBRIQUE 1 - LA SOCIÉTÉ.... 5

1.1 CONSTITUTION.... 5
1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.... 6

RUBRIQUE 2 - ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS.... 6

2.1 SURVOL.... 6
2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS).... 7

RUBRIQUE 3 - SURVOL DE L'INDUSTRIE....10

3.1 RÉGIME RÉGLEMENTAIRE.... 10
3.2 APPROVISIONNEMENT EN LAIT.... 10
3.3 MARCHÉS.... 11
3.4 COMMERCE INTERNATIONAL.... 11
3.4.1 Importations.... 11
3.4.2 Exportations.... 12
3.4.3 Partenariat transpacifique.... 12
3.4.4 Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.... 12
3.4.5 Accord de libre-échange nord-américain.... 12
3.5 TRANSFORMATION ET COMMERCE.... 13

RUBRIQUE 4 - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS....14

4.1 APERÇU.... 14
4.2 SECTEUR CANADA.... 16
4.2.1 Produits.... 16
4.2.2 Production.... 16
4.2.3 Marchés.... 17
4.2.4 Distribution.... 17
4.2.5 Concurrence.... 17
4.2.6 Relations de travail.... 18
4.3 SECTEUR USA.... 18
4.3.1 Produits.... 18
4.3.2 Production.... 18
4.3.3 Marchés.... 19
4.3.4 Distribution.... 19
4.3.5 Concurrence.... 19
4.3.6 Relations de travail.... 20
4.4 SECTEUR INTERNATIONAL.... 20
4.4.1 Produits.... 20
4.4.2 Production.... 20
4.4.3 Marchés.... 21
4.4.4 Distribution.... 21
4.4.5 Concurrence.... 21
4.4.6 Relations de travail.... 22
4.4.7 Activités de Murray Goulburn.... 22
4.5 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS.... 23

4.6 ENVIRONNEMENT 24
4.7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 26
4.8 RISQUES ET INCERTITUDES 26
RUBRIQUE 5 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES 26
RUBRIQUE 6 – STRUCTURE DU CAPITAL ET MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 27
6.1 CAPITAL-ACTIONS 27
6.1.1 Description du capital-actions 27
6.1.2 Cours des actions et volume des opérations 27
6.2 BILLETS À MOYEN TERME 28
6.3 NOTATION 28
RUBRIQUE 7 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 31
7.1 ADMINISTRATEURS 31
7.2 HAUTS DIRIGEANTS 32
RUBRIQUE 8 – POURSUITES 33
RUBRIQUE 9 – MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS 33
RUBRIQUE 10 – EXPERTS 33
RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 33
RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS 33
RUBRIQUE 13 – INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT 34
13.1 MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT 34
13.2 COMPOSITION, FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES 34
13.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX SERVICES RENDUS PAR LES AUDITEURS EXTERNES 35
13.4 HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE) 35
RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 36
ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT 37

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés sont fondés, entre autres, sur les hypothèses, les attentes, les estimations, les objectifs, les projets et les intentions de Saputo à la date des présentes, en ce qui concerne les revenus et les charges prévus, l'environnement économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lequel la Société exerce ses activités ou qui serait susceptible d'avoir une incidence sur ses activités, sa capacité à attirer et à conserver des clients et des consommateurs, ainsi que la disponibilité et le coût du lait et des autres matières premières et l'approvisionnement en énergie, ses coûts d'exploitation et le prix de ses produits finis sur les différents marchés où elle exerce ses activités.

Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les objectifs à court et à moyen terme de la Société, ses perspectives, ses projets commerciaux et ses stratégies pour atteindre ces objectifs, ainsi que sur ses convictions, ses projets, ses objectifs et ses attentes. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « cibler » ou « viser » à la forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur, et à l'emploi d'autres termes semblables.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent être très différents des conclusions ou des prévisions données dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, la Société ne peut garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à la préparation des énoncés prospectifs et les risques qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans les documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion figurant dans le rapport annuel 2018 de la Société.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction, que cette dernière estime raisonnables à la date des présentes, et par conséquent, sont sujets à changement par la suite. Vous ne devez pas accorder une importance indue à ces énoncés ni vous y fier à une autre date.

Dans la mesure où des énoncés prospectifs figurant dans le présent document constituent des perspectives financières, au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, une telle information vise à fournir aux actionnaires des renseignements à l'égard de la Société, y compris son évaluation des plans financiers futurs, et pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les perspectives financières, tout comme l'information prospective en général, sont fondées sur des estimations, des attentes et des hypothèses actuelles et sont assujetties à des risques et incertitudes inhérents de même qu'à d'autres facteurs.

À moins que la législation en valeurs mobilières l'exige, Saputo ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser ces énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour son compte, à l'occasion, à la suite d'une nouvelle information, d'événements à venir ou autrement.

RUBRIQUE 1 – LA SOCIÉTÉ

1.1 CONSTITUTION

Saputo inc. a été constituée par certificat de fusion délivré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1er juillet 1992; le certificat a été modifié le 25 août 1997, entre autres pour changer les dispositions rattachées à son capital-actions autorisé. Le certificat a été modifié deux autres fois : le 3 août 2000, entre autres pour permettre aux administrateurs, entre les assemblées des actionnaires, de nommer des administrateurs additionnels, et le 1er août 2017 pour supprimer les actions privilégiées du capital-actions de la Société. Le siège et principal établissement de la Société est situé au 6869, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1P 1X8.

Dans la présente notice annuelle, sauf si le contexte exige ou indique autrement, les termes « **Saputo** » et « **Société** » désignent Saputo inc. seule ou avec ses filiales et/ou d'autres entités sous son contrôle direct ou indirect (collectivement, les « **filiales** ») ou toute combinaison de ces dernières.

Le 30 novembre 2001, le 21 décembre 2007 et le 29 septembre 2014, Saputo a versé un dividende en actions de 100 % sur ses actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »). Ces opérations ont eu le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (les « **fractionnements d'actions** ») et ont chaque fois fait doubler le nombre d'actions en circulation. Toutes les mentions dans les présentes du nombre d'actions ordinaires, du prix des actions ordinaires et des dividendes versés par action ordinaire tiennent compte des fractionnements d'actions. Le lecteur est prié de tenir compte de l'incidence des fractionnements d'actions lorsqu'il consulte le dossier d'information public de la Société pour les périodes antérieures à ces fractionnements d'actions.

Dans la présente notice annuelle, le signe « $ » ou « $ CA » symbolise la monnaie canadienne et le signe « $ US » symbolise la monnaie américaine.

Les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 29 mai 2018, à l'exception des renseignements financiers, qui sont donnés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, et des renseignements concernant les employés, qui sont donnés en date du 31 mars 2018. Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle ne tiennent pas compte des activités de Murray Goulburn Co-Operative Co. Limited (« **MG** ») qui ont été acquises par la Société le 1er mai 2018 (l' « **acquisition de MG** »).

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'organigramme qui suit présente la structure de Saputo et de ses filiales importantes et leur territoire de constitution respectif. Pour simplifier, certaines filiales en propriété exclusive ont été omises.

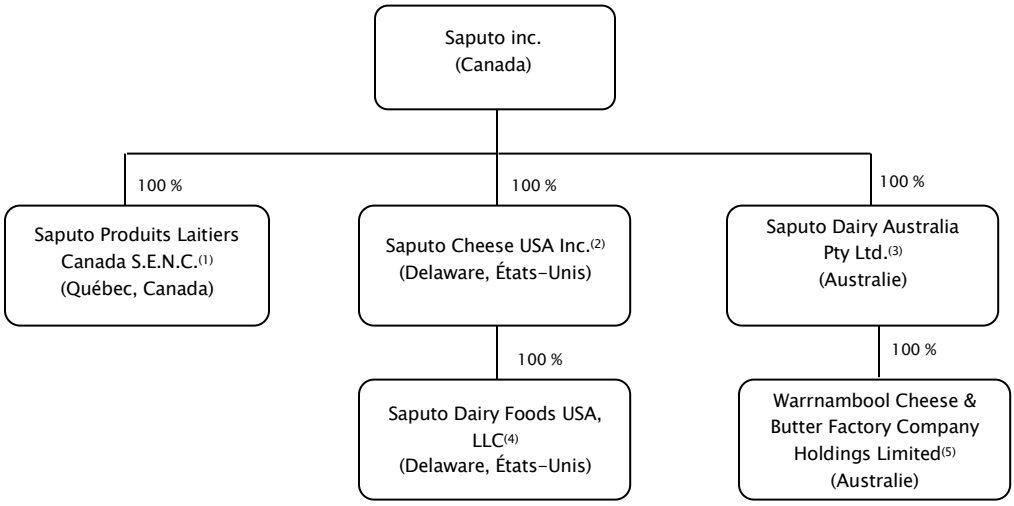

(1) Produit, vend et distribue des produits laitiers, soit divers fromages, du lait nature, des produits à base de crème, des ingrédients laitiers, du yogourt, de la crème sure, du fromage cottage et des mélanges laitiers, ainsi que d'autres produits alimentaires.

(2) Produit, vend et distribue des produits laitiers, à savoir du fromage et des ingrédients laitiers.

(3) Produit, vend et distribue des aliments à base de produits laitiers, notamment du lait nature, du lait en poudre, du fromage, du beurre et des boissons à base de lait, outre une gamme d'ingrédients laitiers et de produits nutritionnels, comme le lait maternisé. Le 1er mai 2018, Saputo Dairy Australia Pty Ltd a acquis les activités de MG.

(4) Produit, vend et distribue des produits laitiers et non laitiers ayant une durée de conservation prolongée, notamment de la crème et de la crème à café, des mélanges à crème glacée, de la crème demi-grasse, des produits laitiers à valeur ajoutée, ainsi que des produits de culture bactérienne tels que de la crème sure et du fromage cottage.

(5) Produit, vend et distribue des produits laitiers, soit du fromage, du beurre et de l'oléobeurre, du lait, de la crème et des ingrédients laitiers.

RUBRIQUE 2 – ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

2.1 SURVOL

Saputo est parmi les dix plus grands transformateurs laitiers au monde, le plus important fabricant de fromage et le plus grand transformateur de lait nature et de crème au Canada, le plus important transformateur laitier en Australie et le deuxième plus important en Argentine. Aux États-Unis, la Société est l'un des trois plus grands fabricants de fromage et l'un des plus grands fabricants de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de culture bactérienne.

Au cours de l'exercice 2018, les activités de la Société se sont divisées en trois secteurs, le Secteur Canada, le Secteur USA et le Secteur International, qui représentaient respectivement 35,3 %, 53,1 % et 11,6 % des revenus totaux de la Société.

La Société exploite 59 usines (y compris huit usines en exploitation acquises dans le cadre de l'acquisition de MG réalisée le 1er mai 2018) et, au 1er mars 2018, elle comptait environ 13 200 employés (environ 15 000 employés au 1er mai 2018, compte tenu des employés de MG). La Société vend ses produits dans plus de 40 pays.

2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS)

Sauf indication contraire dans la présente rubrique, Saputo a réalisé les acquisitions indiquées ci-après sans s'endetter.

M. Emanuele (Lino) Saputo a fondé la Société avec ses parents en 1954 en produisant du fromage de qualité pour la communauté italienne de Montréal.

Entre 1970 et 1997, Saputo a acquis plusieurs installations de production et de distribution de produits alimentaires et a mis sur pied son réseau de distribution national pour se hisser parmi les plus importants fabricants de mozzarella au Canada.

Le 15 octobre 1997, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 75 764 000 actions ordinaires au prix de 2,125 $ l'action.

Le tableau qui suit présente les acquisitions réalisées par Saputo depuis son premier appel public à l'épargne. Ces acquisitions, qui s'inscrivaient dans sa volonté de croissance, ont contribué à faire de Saputo un important transformateur laitier international.

Acquisitions antérieures réalisées par Saputo

Dates d'acquisition	Entreprises acquises	Activités acquises	Pays d'exploitation	Prix d'acquisition (approximatif)	Revenus annuels (approximatif)
Du 15 octobre 1997 au 31 mars 2013	Diverses entreprises (21)	Fabrication, vente et distribution de produits laitiers (fromage, lait nature, boissons à base de lait, produits et ingrédients à base de crème), de produits laitiers et non laitiers ayant une durée de conservation prolongée, de jus et boissons et de petits gâteaux(2)	Canada, É.-U., Argentine et Europe(1)	4,23 milliards $	7,2 milliards $

Acquisitions antérieures réalisées par Saputo					
Dates d'acquisition	**Entreprises acquises**	**Activités acquises**	**Pays d'exploitation**	**Prix d'acquisition (approximatif)**	**Revenus annuels (approximatif)**
21 janvier 2014	Warrnambool Cheese & Butter Factory Company Holdings Limited	Fabrication, vente et distribution de fromage, de beurre et d'oléobeurre, de lait, de crème et d'ingrédients laitiers	Australie	534 millions $[3]	550 millions $
14 avril 2014	Entreprise de lait nature de Scotsburn Co-Operative Services Limited	Fabrication, vente et distribution, principalement de lait nature et de crème dans les Maritimes au Canada.	Canada	61 millions $	160 millions $
25 mai 2015	Activités de *everyday cheese* de Lion-Dairy & Drinks Pty Ltd.	Coupage et emballage, distribution, ventes et mise en marché de fromage de tous les jours (comme le cheddar et le parmesan)	Australie	134 millions $	156 millions $
5 octobre 2015	Compagnies formant Woolwich Dairy	Fabrication, vente et distribution de fromages de chèvre	Canada et É.-U.	80 millions $	70 millions $
29 septembre 2017	Activités de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée de Southeast Milk Inc.	Fabrication, vente et distribution de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée	É.-U	64 millions $	59 millions $
12 décembre 2017	Betin Inc. faisant affaire sous le nom de Montchevre	Fabrication, vente et distribution de fromages de chèvre	É.-U	341 millions $	150 millions $

Acquisitions antérieures réalisées par Saputo					
Dates d'acquisition	**Entreprises acquises**	**Activités acquises**	**Pays d'exploitation**	**Prix d'acquisition (approximatif)**	**Revenus annuels (approximatif)**
1er mai 2018	Activités de Murray Goulburn Co-Operative Co. Limited(4)	Fabrication, vente et distribution d'aliments à base de produits laitiers, notamment du lait nature, du lait en poudre, du fromage, du beurre et des boissons à base de lait, outre une gamme d'ingrédients laitiers et de produits nutritionnels, comme le lait maternisé.	Australie	1,29 milliard $	2,5 milliards $

(1) La Société a mis fin à ses activités en Europe à l'exercice 2014.

(2) La Société a vendu sa Division Boulangerie à l'exercice 2015.

(3) La Société a acquis 87,92 % des actions émises de Warrnambool pour 450 millions de dollars le 21 janvier 2014. À la suite d'une offre publique d'achat annoncée le 30 janvier 2017 suivie par une procédure d'acquisition forcée, la Société a acquis toutes les actions restantes de Warrnambool le 31 mars 2017 pour environ 84 millions de dollars.

(4) Pour plus de renseignements sur les activités de MG, voir la rubrique « Activités de Murray Goulburn ».

RUBRIQUE 3 – SURVOL DE L'INDUSTRIE

3.1 RÉGIME RÉGLEMENTAIRE

Les usines de la Société sont assujetties aux lois et règlements émanant de diverses autorités législatives et réglementaires, d'ordre fédéral, provincial (ou étatique) et municipal. Ces lois et règlements portent sur toute la chaîne de production des aliments et boissons, depuis la réception des matières premières et des ingrédients jusqu'aux produits finis, et couvrent des questions comme la sécurité du produit, la qualité, le traitement, le contenu, la composition, l'étiquetage, l'emballage et l'entreposage. La réglementation régit aussi la logistique et la distribution des produits fabriqués par la Société et ceux fabriqués par des tiers qui sont traités par la Société. La Société adhère par ailleurs aux normes généralement reconnues dans l'industrie de la transformation laitière. Les usines de la Société font l'objet d'inspections par les autorités gouvernementales, qui veillent au respect des lois et des règlements applicables.

3.2 APPROVISIONNEMENT EN LAIT

Au Canada, l'industrie laitière est régie selon un système national de gestion planifiée de l'offre de lait. Ce système a pour objectif de veiller à ce que l'offre globale de produits laitiers sur le marché canadien suffise à la demande des consommateurs. Cet objectif est atteint par une réglementation de la production nationale de lait utilisée dans la fabrication de produits laitiers au Canada.

La production laitière canadienne est répartie entre les transformateurs selon les règles de répartition provinciales des produits de lait nature (soit le lait utilisé pour fabriquer les produits de lait nature, comme le lait ou la crème de table destiné à la consommation sous forme liquide) et des produits de lait industriel (soit le lait utilisé pour fabriquer tous les autres produits laitiers, appelés produits laitiers industriels, comme le fromage, le beurre, la crème glacée et le yogourt). Le lait nature est offert aux transformateurs « sur demande » de sorte qu'ils sont libres de commander autant de lait dont ils ont besoin pour répondre à la demande de produits de lait nature, sous réserve de l'offre du marché. Le volume de lait industriel destiné à être transformé en produits laitiers industriels est généralement limité dans sa croissance. Même si les politiques de répartition du lait industriel sont constamment revues par la Commission canadienne du lait et par les divers offices provinciaux de commercialisation, la direction croit que le risque qu'un transformateur perde une partie importante de son attribution de lait industriel demeure faible. Le prix du lait payé par les transformateurs au Canada est réglementé et dépend de la catégorie de produits laitiers fabriqués.

Aux É.-U., le prix du lait est assujetti à une vaste réglementation fondée sur des mesures d'intérêt public. Certains règlements mettent en application des mécanismes de soutien du prix du lait, des décrets fédéraux sur la mise en marché du lait, des restrictions aux importations, des programmes nationaux et internationaux d'aide alimentaire et des programmes étatiques de mise en marché du lait. En règle générale, le prix du lait est réglementé par des décrets de mise en marché relevant de la compétence fédérale, la principale exception étant la Californie, qui réglemente seule sa mise en marché. Dans la plupart des cas, le prix du lait vendu aux transformateurs aux É.-U. dépendra de l'utilisation et sera fixé selon les catégories. À l'échelon fédéral, les prix planchers du lait sont fixés mensuellement par décrets selon certaines formules,

qui font entrer en ligne de compte le prix de gros du fromage, du beurre, de la poudre de lactosérum et du lait en poudre écrémé. Ces prix sont tirés de sondages menés par l'*Agricultural Marketing Service* du *United States Department of Agriculture*. En Californie, le *Department of Food and Agriculture* suit à la *Chicago Mercantile Exchange* le cours du beurre et du fromage; il utilise le *California Weighted Average Price* pour le lait en poudre écrémé et le cours moyen du *Dairy Market News Western Dry Whey (Mostly)* pour le lactosérum en vue de fixer le prix minimum du lait payé par les transformateurs californiens, selon une structure par catégorie basée sur l'utilisation. Au début de mai 2018, les fermiers de la Californie ont été appelés à voter pour indiquer s'ils souhaitaient se joindre ou non au Federal Milk Marketing Order du département de l'Agriculture des États-Unis (l'« **USDA** »). Les résultats de ce vote devraient être publiés par l'USDA dans les 30 jours de la conclusion du vote, soit le 5 mai 2018.

Les usines américaines de transformation du lait ne sont assujetties à aucune restriction quant à la quantité de lait qu'elles peuvent recevoir et elles sont libres de négocier leur approvisionnement en lait avec qui elles veulent. Les entreprises de transformation indépendantes négocient habituellement avec les coopératives locales ou s'approvisionnent directement auprès de fermes individuelles. Les entreprises de transformation paient le prix correspondant à la catégorie de lait pour le mois en cours, majoré des frais de manutention négociés.

En Argentine et en Australie, le prix du lait est négocié entre les transformateurs et les producteurs. Aucune limite ou restriction ne s'applique au volume de lait produit et transformé. Le prix du lait vendu aux transformateurs en Argentine et en Australie n'est pas non plus établi selon la catégorie d'utilisation. De même, les transformateurs ne sont pas limités quant au volume de lait qu'ils peuvent acheter et ils sont libres de négocier des ententes d'approvisionnement en lait avec toute personne de leur choix. Le prix du lait en Australie et en Argentine est fortement lié au prix mondial des produits laitiers.

3.3 MARCHÉS

Les forces du marché déterminent le coût auquel la Société vend ses produits, généralement par suite de négociations entre Saputo et ses clients. En général, le prix des produits vendus aux consommateurs est fixé ou déterminé selon les cours affichés par certaines bourses de marchandises.

3.4 COMMERCE INTERNATIONAL

3.4.1 IMPORTATIONS

En vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (l'« **OMC** »), des restrictions s'appliquent aux importations de produits laitiers au Canada et aux États-Unis. Les importations bénéficiant du régime d'accès font l'objet de faibles droits tarifaires, tandis que les importations supérieures aux limites de l'engagement d'accès sont assujetties à des droits tarifaires prohibitifs. L'Argentine et l'Australie n'imposent aucune restriction semblable aux importations de produits laitiers transformés à l'étranger. En octobre 2016, le gouvernement canadien a signé le texte final de l'Accord économique et commercial global (« **AECG** ») avec l'Union européenne (« **UE** »), qui est par la suite entré en vigueur le 21 septembre 2017. En vertu de l'AECG, l'accès des fromages de l'UE importés au Canada s'accroîtra pour passer d'environ 13 500 tonnes à 32 000 tonnes sur six ans.

3.4.2 EXPORTATIONS

En application de la décision définitive rendue par l'OMC en décembre 2002, qui a conclu que les pratiques canadiennes d'exportation de produits laitiers constituaient des subventions à l'exportation, le Canada est autorisé uniquement à exporter des produits laitiers qui dépassent ses engagements envers l'OMC au prix du lait cru au Canada. En outre, dans le cadre du « paquet de Nairobi » qui a été adopté à la Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2015, le gouvernement fédéral du Canada s'est engagé à éliminer toutes les subventions à l'exportation de produits laitiers d'ici la fin de 2020. L'industrie laitière canadienne s'est engagée à adapter le système canadien de gestion de l'offre du lait pour s'assurer que les exportations de produits laitiers puissent continuer après le 31 décembre 2020. Les États-Unis, l'Australie et l'Argentine n'imposent pas de restrictions sur l'exportation des produits laitiers destinés aux marchés internationaux.

3.4.3 PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

Signé par le gouvernement du Canada le 4 février 2016, le Partenariat transpacifique (le « **PTP** »), a cessé d'être un facteur qui joue dans les enjeux commerciaux intéressant les industries laitières du Canada, des États-Unis et de l'Australie le 30 janvier 2017, date à laquelle les États-Unis s'en sont officiellement retirés.

3.4.4 ACCORD DE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE GLOBAL ET PROGRESSISTE

Le 8 mars 2018, le Canada a signé, avec 10 autres pays, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (le « **PTPGP** »). Le PTPGP entrera en vigueur 60 jours après que six pays signataires auront donné avis de l'achèvement des procédures de ratification. Par la suite, le PTPGP entrera en vigueur dans chaque pays signataire qui le ratifie, 60 jours après la date de ratification connexe.

Si le Canada ratifie le PTPGP, dès son entrée en vigueur, les autres pays signataires qui le ratifient se verront accorder un nouvel accès à l'importation sur le marché canadien à l'égard des produits laitiers. En revanche, dans ce cas, la Société s'efforcera de tirer parti des possibilités qu'offre le PTPGP relativement à l'exportation à partir des pays où elle est présente vers les autres pays signataires.

3.4.5 ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'Accord de libre-échange nord-américain (l'« **ALENA** »), conclu par les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique, est entré en vigueur le 1er janvier 1994. Des négociations sont actuellement en cours en vue de parvenir à une entente sur la modernisation de l'ALENA. Comme plusieurs désaccords importants persistent sur des domaines d'intérêt clés pour les diverses parties, il est incertain qu'une entente soit conclue d'ici la fin de l'exercice 2019.

3.5 TRANSFORMATION ET COMMERCE

Les tableaux suivants présentent un aperçu comparatif général des volumes de production et d'exportation dans les pays où Saputo a des usines[1].

Production[(1)]				
Volume (en milliers de tonnes métriques)	**Canada**	**É.-U.**	**Argentine**	**Australie**
Lait liquide	2 596[(2)]	22 290	1 675	2 582
Produits fermentés	413	2 019[(4)]	433[(4)]	–
Crème	378	623[(5)]	41	–
Beurre et huile de beurre	93[(3)]	834[(3)]	34	79
Fromage	405	5 515	535	318
Poudre de lait entier	–	45	146	60
Poudre de lait écrémé	103	1 053	37	222

(1) Volumes indiqués pour l'année civile 2016, sauf l'Australie, qui sont indiqués pour la période de 12 mois comprise entre juillet 2016 et juin 2017.
(2) Comprend le lait au chocolat et le lait de poule.
(3) Production de beurre uniquement.
(4) Production de yogourt seulement.
(5) Production de crème sure.

Exportation[(1)]				
Volume (en milliers de tonnes métriques)	**Canada**	**É.-U.**	**Argentine**	**Australie**
Lait liquide	5[(2)]	64	1	179
Produits fermentés	5	30[(4)]	2[(4)]	11
Crème	–	29[(5)]	–	10
Beurre et huile de beurre	1[(3)]	31[(3)]	5	22
Fromage	13	287	50	171
Poudre de lait entier	1	61	110	71
Poudre de lait écrémé	24	567	26	158

(1) Volumes indiqués pour l'année civile 2016, sauf l'Australie, qui sont indiqués pour la période de 12 mois comprise entre juillet 2016 et juin 2017.
(2) Comprend le lait au chocolat et le lait de poule.
(3) Production de beurre uniquement.
(4) Production de yogourt seulement.
(5) Production de crème sure.

[1] Source : Bulletin de l'International Dairy Federation 489/2017.

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

4.1 APERÇU

Les activités de la Société se divisent en trois secteurs et en cinq divisions.

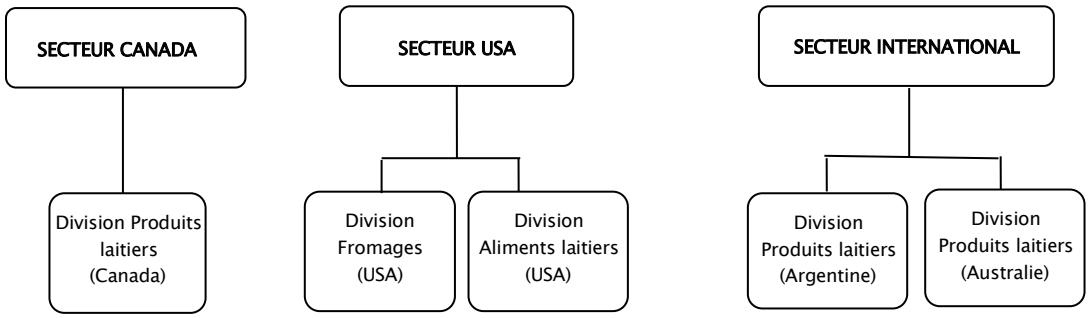

La Société exploite 59 usines (y compris huit usines en exploitation acquises dans le cadre de l'acquisition de MG réalisée le 1er mai 2018) et, au 31 mars 2018, elle comptait environ 13 200 employés (environ 15 000 employés en incluant les employés de MG au 1er mai 2018).

Les produits de Saputo sont vendus sous différentes marques bien connues, comme *Saputo*, *Alexis de Portneuf*, *Armstrong*, *COON, Cracker Barrel*, Dairyland*, *DairyStar*, *Devondale*, *Friendship Dairies*, *Frigo Cheese Heads*, *La Paulina*, *Milk2Go/Lait's Go*, *Montchevre*, *Murray Goulburn Ingredients*, *Neilson*, *Nutrilait*, *Scotsburn*, Stella, Sungold, Treasure Cave* et *Woolwich Dairy*.

* Marque de commerce utilisée sous licence.

Le tableau suivant démontre l'importance relative des trois secteurs de la Société au cours des deux derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Revenus par secteur[1]			
	Exercice terminé le 31 mars 2018		Exercice terminé le 31 mars 2017	
	Revenus ($)	Pourcentage des revenus totaux	Revenus ($)	Pourcentage des revenus totaux
Secteur Canada	4 069,9	35,3	4 060,2	36,4
Secteur USA	6 132,8	53,1	6 003,3	53,8
Secteur International	1 339,8	11,6	1 099,1	9,8
Total	**11 542,5**	**100,0**	**11 162,6**	**100,0**

(1) Au 1er avril 2017, le Secteur Canada comprend les revenus tirés des ingrédients fabriqués au Canada et vendus sur le marché national et les marchés à l'exportation. En ce qui concerne les produits fabriqués aux États-Unis, le Secteur USA comprend les revenus tirés des ingrédients vendus sur le marché national et les revenus tirés des ingrédients et du fromage vendus sur les marchés à l'exportation. Avant le 1er avril 2017, ces chiffres étaient présentés dans la Division Ingrédients laitiers du Secteur International. Par conséquent, certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation actuelle.

Le tableau qui suit présente la ventilation des revenus totaux de la Société par segment de marché pour les deux derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Revenus totaux de la Société – Segments de marché			
	Exercice terminé le 31 mars 2018		Exercice terminé le 31 mars 2017	
	Revenus ($)	Pourcentage des revenus totaux	Revenus ($)	Pourcentage des revenus totaux
Détail	5 688,1	49,3	5 618,9	50,3
Restauration	4 527,5	39,2	4 343,7	38,9
Industriel	1 326,9	11,5	1 200,0	10,8
Total	**11 542,5**	**100,0**	**11 162,6**	**100,0**

Détail. Saputo vend des produits sous ses propres marques et sous des marques de clients à sa clientèle de détail, qui comprend des chaînes de supermarchés, des grandes surfaces, des dépanneurs, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages de spécialité.

Restauration. Les clients du segment de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchises et restaurants individuels) ainsi que les hôtels. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits sous ses propres marques et sous des marques de clients.

Industriel. Les clients du segment industriel comprennent des fabricants et des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires et dans des produits à des fins nutritionnelles.

4.2 SECTEUR CANADA

Le Secteur Canada se compose de la Division Produits laitiers (Canada). Au cours de l'exercice 2018, le Secteur Canada représentait 35,3 % des revenus totaux de la Société.

4.2.1 PRODUITS

La Division Produits laitiers (Canada) de Saputo produit, commercialise et distribue au Canada divers fromages, notamment de la mozzarella et du cheddar, des fromages de spécialité comme la ricotta, le provolone, le parmesan, le fromage de chèvre, la feta et le havarti, des fromages fins tels le brie et le camembert et d'autres fromages comme le brick, le colby, le farmer, le munster, le monterey jack, le fromage en grains frais et des fromages fondus. Les produits fromagers de Saputo sont vendus sous différentes marques de commerce comme *Saputo, Armstrong*, *Alexis de Portneuf*, *Bari, Cheese Heads, Chevrai, Cogruet*, *Du Village 1860*, *Kingsey, Stella* et *Woolwich Dairy*, ainsi que sous les marques de clients. Par l'entremise de son réseau de distribution de fromage, Saputo distribue des fromages fins importés aux épiceries fines ainsi que certains produits laitiers et non laitiers fabriqués par des tiers. En outre, Saputo produit, commercialise et distribue au Canada et sur le marché international un certain nombre d'ingrédients laitiers, notamment le lait en poudre, la poudre de lactosérum, le lactose et les concentrés de protéines de lactosérum.

Saputo produit, commercialise et distribue aussi du lait nature, de la crème, du yogourt, de la crème sure, du fromage cottage et des mélanges à crème glacée au Canada. Le lait nature est vendu sous la marque *Dairyland* dans l'Ouest canadien, sous la marque *Neilson* en Ontario, sous la marque *Nutrilait* au Québec et sous les marques *Baxter* et *Scotsburn*[*] dans les Maritimes au Canada. Le lait à valeur ajoutée est commercialisé sous la marque *Trutaste* et les marques de commerce *Milk2Go*/*Lait's Go*. En outre, dans le cadre de ses activités de fabrication de lait nature, Saputo produit, commercialise et distribue certains autres produits laitiers et non laitiers. Les autres produits laitiers comprennent le beurre sous les marques *Dairyland*, *Neilson*, *Saputo*, *Baxter* et *Scotsburn*[*], la crème aromatisée sous la marque *Baileys*[*] et des trempettes sous la marque *Heluva Good*[*]. Les produits non laitiers comprennent des colorants à café aromatisés sous la marque *International Delight*[*].

4.2.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Au Canada, le lait représente la majorité des coûts engagés par la Société pour la production de ses produits laitiers. En raison de la nature réglementée de l'industrie laitière canadienne, Saputo ne peut s'approvisionner en lait qu'auprès des offices de commercialisation de chacune des provinces. La Société se procure ses autres matières premières auprès de divers fournisseurs.

[*] Marque de commerce utilisée sous licence.

Installations

La Société exploite 21 usines de fabrication situées au Canada. La Société est propriétaire de toutes ses usines, sauf une. Elles affichent une capacité excédentaire totale de 24 %.

4.2.3 MARCHÉS

Saputo est le plus important fabricant de fromage au Canada avec une part d'environ 32 % de la production canadienne de fromage naturel. La Société distribue aussi des fromages fins importés à des épiceries fines et elle vend divers produits laitiers et non laitiers fabriqués par des tiers dont la vente a pour but de compléter ses activités de vente de ses fromages. La Société est le plus important transformateur de lait nature et de crème au Canada avec une part approximative de 37 % de la production canadienne de lait nature et de crème.

Clientèle

Le tableau qui suit présente la ventilation des revenus du Secteur Canada par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

	Secteur Canada – Revenus – Segments de marché			
	Exercice terminé le 31 mars 2018		**Exercice terminé le 31 mars 2017**	
(en millions de dollars canadiens)	**Revenus ($)**	**Pourcentage des revenus totaux**	**Revenus ($)**	**Pourcentage des revenus totaux**
Détail	2 514,0	61,8	2 523,7	62,2
Restauration	1 417,6	34,8	1 393,0	34,3
Industriel	138,3	3,4	143,5	3,5
Total	**4 069,9**	**100,0**	**4 060,2**	**100,0**

4.2.4 DISTRIBUTION

Au Canada, les produits sont distribués directement à certains clients de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux. Saputo a également développé un réseau de distribution à l'échelle nationale pour ses activités de produits laitiers, lequel est composé de 25 centres de distribution et entrepôts, et de 754 routes de distribution réparties au Canada.

4.2.5 CONCURRENCE

La Division Produits laitiers (Canada) livre surtout concurrence à des entreprises nationales et multinationales de transformation de produits laitiers. Saputo est le plus grand fabricant de fromage et le plus important transformateur de lait nature et de crème au Canada, avec une part du marché de la production du fromage naturel au pays approximative de 32 % et de la production canadienne de lait nature et de crème de 37 %.

4.2.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2018, le Secteur Canada comptait au total environ 5 400 employés, tous situés au Canada. Environ 32 % des employés du Secteur Canada sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2019 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2018 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société a de bonnes relations de travail avec ses employés au Canada. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société.

4.3 SECTEUR USA

Le Secteur USA comprend la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA). Au cours de l'exercice 2018, les revenus du Secteur USA ont représenté 53,1 % des revenus totaux de la Société.

4.3.1 PRODUITS

La Division Fromages (USA) de Saputo produit, commercialise et distribue aux É.-U. divers fromages, notamment une vaste gamme de fromages mozzarella, de fromages américains et de fromages de spécialité comme la ricotta, le provolone, le bleu, le parmesan, le fromage de chèvre et le romano qui sont vendus sous une variété de marques de la Société, comme *Black Creek*, *Chevrai, Dragone*, *Frigo Cheese Heads, Gardenia, Great Midwest*, *King's Choice, Lorraine*, *Lugano*, *Montchevre*, *Organic Creamery*, *Salemville*, *Saputo*, *Stella, Treasure Cave* et *Woolwich Dairy*, de même que sous des marques de clients. Par ailleurs, la Société convertit, met en marché et vend une large gamme de fromages de spécialité. Elle détient également un large éventail de licences d'importation de fromages de spécialité fabriqués à l'étranger. De plus, Saputo produit, commercialise et distribue aux É.-U. et sur le marché international des ingrédients laitiers, notamment la poudre de lactosérum, les concentrés de protéines de lactosérum, le lactose et les mélanges d'ingrédients laitiers.

La Division Aliments laitiers (USA) de la Société fabrique, commercialise et distribue aux É.-U. divers produits laitiers et non laitiers ayant une durée de conservation prolongée, notamment de la crème et de la crème à café, des mélanges à crème glacée, de la crème à fouetter, de la crème à fouetter en aérosol, des cafés glacés, de la crème demi-grasse, des produits laitiers à valeur ajoutée, ainsi que des produits de culture bactérienne tels que de la crème sure et du fromage cottage. Ces produits sont fabriqués sous des marques de clients et des marques de la Société, comme *DairyStar* et *Friendship Dairies*.

Les gammes de produits et les réseaux de fabrication et de distribution des Divisions Fromages et Aliments laitiers (USA) sont complémentaires.

4.3.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Aux É.-U., Saputo s'approvisionne en lait et en crème majoritairement auprès de coopératives, principalement aux termes d'ententes d'approvisionnement à court et à long terme, ainsi que

directement auprès des fermiers et autres transformateurs laitiers. Le lait et la crème représentent les principaux coûts engagés par la Société pour la fabrication de ses produits laitiers. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

Installations

La Société exploite 26 usines de fabrication situées aux É.-U. La Société est propriétaire de toutes ces usines, à l'exception de deux. Elles ont une capacité excédentaire totale de 9 %.

4.3.3 MARCHÉS

Aux États-Unis, Saputo est l'un des trois plus grands fabricants de fromage avec une part de marché de la production de fromage naturel d'environ 9 %. Elle se classe parmi les plus importants fabricants de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de produits de culture bactérienne. La Société est active dans les marchés américains du fromage naturel, des produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et des produits de culture bactérienne, où elle vend des produits sous ses propres marques et sous des marques de clients.

Clientèle

Le tableau qui suit présente la ventilation des revenus du Secteur USA par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

	Secteur USA – Revenus – Segments de marché			
	Exercice terminé le 31 mars 2018		Exercice terminé le 31 mars 2017	
(en millions de dollars canadiens)	Revenus ($)	Pourcentage des revenus totaux	Revenus ($)	Pourcentage des revenus totaux
Détail	2 685,9	43,8	2 672,4	44,5
Restauration	2 993,0	48,8	2 883,3	48,0
Industriel	453,9	7,4	447,6	7,5
Total	**6 132,8**	**100,0**	**6 003,3**	**100,0**

4.3.4 DISTRIBUTION

Aux É.-U., les ventes sont réalisées par livraisons directes à certains clients et à des tiers distributeurs régionaux et nationaux.

4.3.5 CONCURRENCE

Aux É.-U., la Société livre concurrence principalement à des transformateurs laitiers multinationaux et nationaux. Aux É.-U., Saputo figure parmi les trois premiers fabricants de fromage, avec environ 9 % de la production de fromage naturel, et se classe parmi les plus importants transformateurs de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de produits de culture bactérienne.

4.3.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2018, le Secteur USA comptait environ 6 100 employés, tous situés aux É.-U. Environ 29 % des employés de ce secteur sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2019 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2018 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail aux É.-U. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société.

4.4 SECTEUR INTERNATIONAL

Le Secteur International comprend la Division Produits laitiers (Argentine) et la Division Produits laitiers (Australie). Au cours de l'exercice 2018, les revenus du Secteur International ont représenté 11,6 % des revenus totaux de la Société. Le 1er mai 2018, la Société a réalisé l'acquisition de MG en Australie. Les activités de MG seront intégrées à la Division Produits laitiers (Australie) pour l'exercice 2019. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 4.4.7, « Activités de Murray Goulburn », de la présente notice annuelle pour un complément d'information sur les activités de MG.

4.4.1 PRODUITS

La Division Produits laitiers (Argentine) de Saputo produit, commercialise et distribue en Argentine et sur le marché international divers fromages, de même que du beurre et de la crème. Ces produits sont vendus sous des marques de commerce reconnues, comme *La Paulina*, *Molfino*, *Saputo*, *Stella* et *Ricrem*. La Société produit, commercialise et distribue également des ingrédients laitiers, notamment le lait en poudre, la caséine et la protéine de lactosérum.

La Division Produits laitiers (Australie) de Saputo produit, commercialise et distribue en Australie et sur le marché international divers fromages, du beurre et de l'oléobeurre, du lait et de la crème. Ces produits sont vendus sous différentes marques de commerce, comme *COON, Cracker Barrel**, *Fred Walker, Mil Lel, Warrnambool*, *Sungold* et *Great Ocean Road*. La Société produit, commercialise et distribue également des ingrédients laitiers, notamment du lait en poudre, des concentrés de protéine de lactosérum et de la lactoferrine.

4.4.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

En Argentine et en Australie, Saputo s'approvisionne en lait surtout auprès des producteurs, sans intermédiaire. La Division Produits laitiers (Argentine) et la Division Produits laitiers (Australie) se procurent les autres matières premières auprès de différents fournisseurs.

* Marque de commerce utilisée sous licence.

Installations

La Société exploite, par l'intermédiaire de son Secteur International, quatre usines de fabrication, dont la Société est propriétaire et qui ont une capacité excédentaire de 22 %.

4.4.3 MARCHÉS

Saputo est le deuxième plus important transformateur laitier en Argentine, transformant environ 11 % de toute la production laitière. La vente des produits fabriqués par la Division Produits laitiers (Argentine) est bien répartie entre les marchés nationaux et internationaux.

Du fait de l'acquisition de MG, la Société est désormais le plus important transformateur laitier en Australie, où elle traite environ 27 % de toute la production laitière. La vente des produits fabriqués par la Division Produits laitiers (Australie) est bien répartie entre les marchés nationaux et internationaux.

Clientèle

Le tableau qui suit présente la ventilation des revenus du Secteur International par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

	Secteur International – Revenus – Segments de marché			
	Exercice terminé le 31 mars 2018		**Exercice terminé le 31 mars 2017**	
(en millions de dollars canadiens)	**Revenus ($)**	**Pourcentage des revenus totaux**	**Revenus ($)**	**Pourcentage des revenus totaux**
Détail	488,2	36,5	422,8	38,5
Restauration	116,9	8,7	67,4	6,1
Industriel	734,7	54,8	608,9	55,4
Total	**1 339,8**	**100,0**	**1 099,1**	**100,0**

4.4.4 DISTRIBUTION

Dans les pays où elle a des usines, la Société fait distribuer ses produits par des distributeurs indépendants ou les livre directement à certains clients. En ce qui concerne le marché international, la Société distribue ses produits en les faisant livrer à un port d'entrée par des transporteurs indépendants et, dans certains cas, en ayant recours aux services de distributeurs indépendants du marché international.

4.4.5 CONCURRENCE

La Société livre principalement concurrence à des transformateurs laitiers multinationaux et nationaux. La Société est le deuxième plus important transformateur laitier en Argentine, où elle traite environ 11 % de toute la production laitière, et, du fait de l'acquisition de MG, elle est désormais le plus important transformateur laitier en Australie, où elle traite environ 27 % de toute la production laitière.

4.4.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2018, le Secteur International de la Société comptait environ 1 700 employés, dont environ 1 000 étaient situés en Argentine et 700 en Australie. Environ 72 % des employés du Secteur International sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2019 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2018 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société.

4.4.7 ACTIVITÉS DE MURRAY GOULBURN

Le 1er mai 2018, la Société a réalisé l'acquisition de MG en Australie. Le prix d'achat relatif à la transaction s'est élevé à 1,29 milliard de dollars (1,31 milliard de dollars australiens) sans endettement, le financement provenant d'une facilité à terme non renouvelable d'un montant global de 1,289 milliard de dollars. Pour la période 12 mois close le 31 décembre 2017, MG a généré des produits d'exploitation de 2,42 milliards de dollars (2,43 milliards de dollars australiens). Comme la transaction est une acquisition significative devant faire l'objet d'une déclaration aux termes de la Partie 8 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, la Société déposera une déclaration d'acquisition d'entreprise (annexe 51-102A4). Afin d'obtenir l'autorisation des autorités en matière de concurrence en Australie à l'égard de l'acquisition de MG, Saputo s'est engagée à vendre une usine à Koroit (l'« **usine de Koroit** ») dans la région sud-ouest de l'État de Victoria.

MG produit une gamme complète d'aliments laitiers de grande qualité, notamment du lait nature, de la poudre de lait, du fromage, du beurre et des breuvages laitiers, ainsi qu'une gamme d'ingrédients et de produits nutritionnels, comme le lait maternisé. MG dessert les industries du détail et de la restauration à l'échelle mondiale sous les marques phares *Devondale*, *Liddells* et *Murray Goulburn Ingredients*, ainsi que sous d'autres marques de clients. Tirées principalement des segments du détail et de la restauration, les ventes de MG sont bien réparties entre les marchés nationaux et internationaux. MG livre concurrence surtout à des transformateurs laitiers multinationaux et nationaux.

MG s'approvisionne en lait directement auprès de producteurs et se procure ses autres matières premières auprès de divers fournisseurs. En tenant compte de la vente future de l'usine de Koroit, MG exploite huit usines. Toutes les usines disposent d'une capacité et de caractéristiques de production permettant de soutenir la croissance de la Société. MG compte environ 1 900 employés, en tenant compte de la vente future de l'usine de Koroit, et une partie des effectifs sont syndiqués.

L'acquisition de MG bonifiera et complémentera les activités de la Division Produits laitiers (Australie) de la Société. En acquérant un acteur bien établi dans l'industrie, la Société affirme sa volonté de renforcer sa présence sur le marché australien. Saputo entend poursuivre ses investissements dans sa plateforme australienne existante et continuer à développer ses activités nationales et internationales.

4.5 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Au cours de l'exercice 2018, la Société a dépensé environ 344 millions de dollars visant des propriétés, des usines et de l'équipement, dont 66 millions de dollars au titre de l'équipement et des actifs incorporels liés à son progiciel de gestion intégré (« **PGI** »). La charge d'amortissement et de dépréciation s'est élevée à 226 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2019, la Société s'attend à une charge d'amortissement et de dépréciation d'environ 311 millions de dollars.

La Société a tendance à engager des dépenses en immobilisations de base qui équivalent à sa charge d'amortissement et de dépréciation, sans tenir compte des dépenses en immobilisations pour des projets stratégiques, comme l'augmentation de la capacité des usines, les dépenses en immobilisations nécessaires à la construction de nouvelles infrastructures ou pour des programmes de rationalisation, ou le projet de PGI de la Société.

La Société a un plan triennal de dépenses en immobilisations, dont la mise en œuvre a débuté à l'exercice 2018, selon lequel elle prévoit affecter à des projets stratégiques des dépenses en immobilisations d'environ 150 millions de dollars sur trois ans, en excédent de sa charge d'amortissement et de dépréciation, compte non tenu des dépenses en immobilisations pour les activités liées aux nouvelles acquisitions. Ces projets stratégiques permettront à la Société de maintenir l'accent sur la modernisation de ses équipements et de ses procédés, principalement dans des installations ciblées au Canada et aux États-Unis, et dans le but de poursuivre sa croissance organique, de continuer à répondre efficacement à la demande et d'augmenter son efficacité.

Le tableau suivant présente les dépenses en immobilisations que la Société s'attend à faire au cours des exercices 2019 et 2020.

Dépenses en immobilisations visant des propriétés, des usines et de l'équipement	**Exercice 2019**	**Exercice 2020**
Dépenses de base en immobilisations	244 millions	212 millions
Projets stratégiques[1][2]	67 millions	171 millions
Sous-total	**311 millions**	**383 millions**
Dépenses en immobilisations liées au système PGI[3]	55 millions	22 millions
Total	**366 millions**	**405 millions**

(1) Les montants ne tiennent pas compte du produit de la vente d'une installation au Canada qui devrait être réalisée à l'exercice 2019.

(2) Au cours de l'exercice 2019, la Société évaluera la nécessité d'attribuer des dépenses en immobilisations aux projets stratégiques de MG.

(3) Le projet de cinq ans concernant la planification, la conception et la mise en œuvre du système PGI a débuté au cours de l'exercice 2016. Depuis le début du projet PGI, la Société a dépensé environ 196 millions de dollars en immobilisations pour ce projet.

4.6 ENVIRONNEMENT

La Société a une politique environnementale visant à réduire les incidences environnementales de ses activités et qui favorise la sensibilisation à l'environnement parmi ses employés. La politique confirme la détermination de la Société à appliquer des pratiques commerciales responsables sur le plan environnemental et à continuer d'améliorer son rendement en matière d'environnement. La Société définit, examine et met à jour ses objectifs en matière d'environnement afin que ses activités soient gérées dans le respect des lois et des règlements environnementaux applicables, tout en tenant compte des principes d'une saine gestion. Entre autres mesures visant à honorer son engagement aux termes de la politique, la Société assure la formation de ses employés en ce qui a trait à leurs responsabilités environnementales, procède à des vérifications environnementales régulières pour s'assurer que les activités sont gérées en conformité avec les lois et règlements applicables en matière d'environnement, les objectifs de la politique et les principes d'une saine gestion, et elle adopte et applique des programmes et des procédures qui atténuent les conséquences des situations d'urgence. Dans chacune de ses divisions d'exploitation, la Société a désigné des employés responsables des affaires environnementales et de l'application de la politique environnementale.

Le comité sur l'environnement de la Société, dont font partie le chef de la direction, le président et chef de l'exploitation, Saputo Inc. et Division Produits laitiers (Australie), le président de chaque division d'exploitation et le cadre dirigeant de chaque division d'exploitation responsable des affaires environnementales, supervise l'application de la politique environnementale. Le comité sur l'environnement se réunit trimestriellement pour discuter de la situation environnementale de toutes les usines de la Société, des plans d'action nécessaires et du statut des projets en cours. Un compte rendu est régulièrement présenté au comité d'audit, qui est chargé de la gestion des risques. Le président du comité sur l'environnement rencontre également le comité d'audit chaque année pour examiner l'application de la politique environnementale et le rendement en matière d'environnement des activités de la Société. Le mandat du comité d'audit est présenté à l'annexe A.

Les activités mondiales de la Société sont assujetties à diverses lois et divers règlements émanant des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux et ayant trait à la protection de l'environnement. En outre, ses usines sont généralement exploitées aux termes de permis d'évacuation des eaux usées délivrés en vertu de ces lois et règlements ou ont conclu des conventions relatives à l'évacuation des eaux usées avec les municipalités environnantes. La Société est tenue d'engager des dépenses et de surveiller continuellement ses activités afin de se conformer à ces lois, règlements, permis et conventions. La Société est d'avis que ses activités respectent, à tous égards importants, les exigences de ses permis et conventions, ainsi que les lois et règlements en matière d'environnement actuellement applicables, sauf pour ce qui est indiqué ci-après. La Société entend se conformer à l'ensemble des lois et règlements en matière d'environnement, y compris les exigences d'obtention de permis et les conventions conclues avec les municipalités.

Des échantillonnages passés et récents ont permis de découvrir que certaines usines de la Société ont commis des excès en matière d'eaux usées par rapport aux limites prévues dans les lois applicables, les permis d'évacuation des eaux usées ou dans les conventions conclues avec les municipalités, ainsi que des cas accidentels isolés d'évacuations non autorisées. La Société a mis en œuvre dans ces usines diverses mesures pour réduire les eaux usées à la source et elle a

apporté ou apporte des améliorations à l'équipement de certaines usines afin d'assurer la conformité de celles-ci et de prévenir d'autres incidents.

Par ses acquisitions passées, la Société a hérité de certaines installations déjà contaminées. La plupart de ces sites avaient été contaminés par d'anciens réservoirs pétroliers. Pour chacun de ces sites, la Société met en place les mesures correctives appropriées, en supervise la mise en application par la personne en cause ou procède à des inspections additionnelles afin de déterminer la nécessité d'entreprendre d'autres mesures. Dans certains cas, avec le consentement des autorités gouvernementales, la Société continue de surveiller la situation afin de confirmer qu'il n'y a pas de mesures additionnelles requises. La Société ne croit pas que des dépenses majeures seront requises afin de traiter la contamination de ces installations.

La Société se tient informée des nouvelles lois sur les changements climatiques, a mis en place des programmes de surveillance adéquats selon les besoins et respecte les exigences d'inscription ou d'information qui s'appliquent actuellement à certaines de ses usines. Une installation de la Société en Californie est actuellement assujettie à des exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre et détient tous les quotas d'émission, unités ou crédits de pollution nécessaires pour se conformer aux exigences pour l'année civile 2018.

L'environnement est l'un des sept piliers de la promesse Saputo, l'engagement de la Société à agir en tant que bon citoyen corporatif et à incarner les valeurs sur lesquelles elle a été fondée en 1954. De plus amples renseignements sur la promesse Saputo sont accessibles sur le site Web de la Société, à l'adresse www.saputo.com.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a dépensé environ 16,2 millions de dollars afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement et d'améliorer l'efficacité des usines en vue de réduire les émissions sonores et atmosphériques et les rejets d'eaux usées, de remplacer ou d'enlever des réservoirs de stockage souterrains, de répondre aux problèmes de contamination, et d'améliorer les systèmes de traitement des eaux usées d'un certain nombre de ses usines, en plus d'avoir dépensé moins de 100 000 $ en frais liés à des obligations relatives à des usines fermées. Toutes les sommes dépensées au cours de l'exercice 2018 sont reflétées dans les états financiers consolidés de la Société compris dans le rapport annuel 2018. Pour l'exercice 2019, la direction estime que des dépenses semblables de la Société s'élèveront au total à environ 17,3 millions de dollars et moins de 100 000 $, respectivement, excluant les charges liées aux activités de MG décrites ci-après. La direction est d'avis que la conformité aux exigences actuellement applicables en matière de protection de l'environnement n'aura pas d'incidences importantes sur les bénéfices ou la position concurrentielle de la Société au cours de l'exercice 2019.

Le 1er mai 2018, la Société a réalisé l'acquisition de MG. Dans le cadre des activités de MG, des enjeux relatifs à la conformité en matière d'environnement et à la contamination des sols et des eaux souterraines, notamment en ce qui a trait à l'évacuation des eaux usées et à la pollution atmosphérique, sonore et olfactive, ont été repérés à diverses usines. La résolution de ces enjeux pourrait donner lieu à des coûts importants. La Société continue d'évaluer ces enjeux, les mesures qui s'imposent et les coûts estimatifs, et elle a prévu un montant d'au plus 20 millions de dollars au budget de l'exercice 2019 à cet égard.

4.7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Étant donné que la Société fabrique, vend et distribue des produits alimentaires, elle compte non seulement sur la qualité de ses produits mais aussi sur la reconnaissance de ses marques et la loyauté de sa clientèle. La Société se concentre sur certaines marques établies et croit que ses marques de commerce sont reconnues par les consommateurs pour leur qualité et leur fiabilité. En outre, comme l'innovation fait partie de la stratégie de croissance de Saputo, les équipes de recherche et de développement de la Société ont, au cours des dernières années, mis au point de nouvelles technologies, de nouveaux produits et des méthodes d'optimisation des processus. La protection de ces actifs peut inclure, au besoin, le brevetage de certaines technologies. En conséquence, la Société prend, et a l'intention de continuer à prendre, les mesures appropriées pour protéger, conserver et faire respecter sa propriété intellectuelle.

4.8 RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes inhérents aux activités de Saputo sont présentés dans le rapport de gestion de la Société qui figure dans le rapport annuel 2018, à la rubrique « Risques et incertitudes », qui est intégré par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion est accessible en ligne sur le site Web de la Société, à l'adresse www.saputo.com, ou sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents en s'adressant au Secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boulevard Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1P 1X8, téléphone : 514 328-6662.

RUBRIQUE 5 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Saputo a pour politique de déclarer des dividendes en espèces trimestriels sur les actions ordinaires. La politique de la Société en matière de dividendes est révisée à l'occasion, au moins une fois à tous les ans, par le conseil d'administration et dépend de la situation financière de Saputo, de sa performance financière, de ses besoins de capitaux et de tout autre facteur que le conseil d'administration juge, à son entière discrétion, pertinent.

Au cours des exercices 2016, 2017 et 2018, Saputo a déclaré des dividendes annuels respectivement de 0,54 $, 0,60 $ et 0,64 $ par action ordinaire. Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration a révisé la politique en matière de dividendes de la Société et le dividende trimestriel de 0,15 $ par action, représentant un dividende annuel de 0,60 $ par action, a été porté à 0,16 $ par action le 1er août 2017, ce qui représente une hausse de 6,7 % en regard de l'exercice 2017 et un dividende annuel de 0,64 $ par action.

RUBRIQUE 6 – STRUCTURE DU CAPITAL ET MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 CAPITAL-ACTIONS

6.1.1 DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Les statuts de la Société prévoient que son capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. À la fermeture des bureaux le 29 mai 2018, 387 697 959 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit est un résumé des principales caractéristiques des actions ordinaires, que complète le texte intégral des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions qui se rattachent aux actions et que l'on peut consulter sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Vote

Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'être convoqué et d'assister à toutes les assemblées générales et extraordinaires des actionnaires de Saputo, et chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont, au gré du conseil d'administration, le droit de recevoir, sur les montants dûment applicables aux versements de dividendes, tout dividende déclaré et payable par Saputo sur les actions ordinaires.

Dissolution

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution des éléments d'actif de Saputo au moment de la liquidation ou de la dissolution de Saputo ou de toute autre distribution de ses éléments d'actif parmi ses actionnaires.

6.1.2 COURS DES ACTIONS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires de Saputo sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ». Le tableau qui suit présente les fourchettes des cours et le volume négocié des actions ordinaires pour chaque mois du dernier exercice.

Fourchette des cours et volume négocié des actions ordinaires

Mois	Plafond ($)	Plancher ($)	Volume
Avril 2017	47,21	43,00	7 723 721
Mai 2017	45,40	43,08	16 000 761
Juin 2017	45,41	40,61	20 484 352
Juillet 2017	42,48	39,74	9 207 394
Août 2017	44,59	41,33	10 834 054
Septembre 2017	44,12	42,04	10 906 907

Fourchette des cours et volume négocié des actions ordinaires			
Mois	**Plafond ($)**	**Plancher ($)**	**Volume**
Octobre 2017	47,59	42,56	9 669 658
Novembre 2017	47,12	43,34	7 596 867
Décembre 2017	46,32	43,05	6 242 054
Janvier 2018	45,09	41,97	8 210 562
Février 2018	41,95	39,67	9 132 629
Mars 2018	41,81	39,74	7 573 941

6.2 BILLETS À MOYEN TERME

Depuis le 14 novembre 2014, la Société dispose d'un programme de billets à moyen terme (le « **programme de BMT** ») dans le cadre duquel des billets à moyen terme, non assortis d'une sûreté, (les « **BMT** ») peuvent être placés auprès du public. Les BMT occupent le même rang que toutes les autres dettes non assorties d'une sûreté et non subordonnées existantes et futures de la Société.

Le 6 décembre 2016, la Société a renouvelé son programme de BMT et a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant le placement de BMT auprès du public sur une période de 25 mois.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a réalisé un placement de BMT, plus amplement décrit dans le tableau suivant :

Titre	**Billets de série 4**
Taille du placement	300 000 000 $
Date d'émission d'origine	12 juin 2017
Date d'échéance	13 juin 2022
Taux du coupon	1,939 %
Prix d'émission	1 000 $ par tranche de 1 000 $ de capital
Affectation du produit	Remboursement de la dette en cours

Au 29 mai 2018, 1,2 milliard de dollars étaient en circulation en vertu du programme de BMT.

Dans le cadre de son programme de BMT et de l'émission des BMT, la Société s'est vu attribuer des notes. Voir la rubrique « Notation ».

6.3 NOTATION

Au troisième trimestre de l'exercice 2018, DBRS Limited (« **DBRS** ») et Moody's Canada Inc. (« **Moody's** ») ont réaffirmé les notes et les perspectives de la Société.

Au 31 mars 2018, les notes de la Société étaient les suivantes :

	DBRS		Moody's	
	Note	**Tendance**	**Note**	**Perspective**
Note d'émetteur	A (bas)	Stable	–	
Programme de BMT/billets	A (bas)	Stable	A3	Stable

Les notes ci-dessus étaient en vigueur à la fin du dernier exercice. Les agences de notations décrivent les notes de la manière suivante, qui reposent sur les renseignements publiés par les agences de notation.

DBRS

- DBRS compte 10 catégories de notation des émetteurs et des titres d'emprunt à long terme, variant de AAA à D, plus amplement qualifiées de « (haut) » et « (bas) » dans toutes les catégories autres que AAA et D pour préciser la position relative de la note. L'absence de la mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans la partie médiane de la catégorie.

- La note d'émetteur A (bas) attribuée à la Société par DBRS est la troisième plus élevée qu'attribue DBRS parmi dix catégories de notes. La qualité du crédit des émetteurs qui ont reçu la note A de DBRS est considérée comme bonne et la capacité de règlement des obligations financières par ces émetteurs est importante; toutefois, la qualité du crédit est inférieure à celle des émetteurs qui ont reçu la note AA. En outre, les émetteurs notés A peuvent être vulnérables à des événements futurs, mais les facteurs négatifs déterminants sont considérés comme gérables. Les notes d'émetteur attribuées par DBRS portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, sont fondées sur l'entité elle-même et ne comprennent aucun facteur lié au titre ou au rang.

- La note A (bas) attribuée par DBRS aux billets émis par la Société est la troisième en ordre d'importance parmi les dix catégories de notes attribuées par DBRS. La qualité du crédit des titres de créance qui ont reçu la note A de DBRS est considérée comme bonne et l'aptitude du débiteur à s'acquitter de ses obligations financières est forte, mais moindre que celle des titres de créance qui ont reçu la note AA. En outre, les titres de créance notés A peuvent être sensibles aux événements futurs défavorables, mais les facteurs négatifs déterminants sont considérés comme gérables.

- DBRS associe des tendances aux notes qu'elle attribue aux sociétés. Ces tendances indiquent l'avis de DBRS sur les perspectives des notes en question. Ces tendances se classent dans trois catégories : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance d'une note indique la direction dans laquelle DBRS croit que la note se dirigera si la tendance du moment se maintient ou, dans certains cas, s'il n'est rien fait pour remédier à une situation. En général, le point de vue de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice ou des titres de créance, selon le cas, mais peut également prendre en compte les perspectives du ou des secteurs dans lesquels l'entité émettrice exerce ses activités. Une tendance « positive » ou « négative » ne signale pas l'imminence d'un changement de note.

Elle indique plutôt que la note est plus susceptible d'être modifiée à l'avenir que si elle avait été qualifiée de « stable ». DBRS associe des tendances à tous les titres d'un émetteur et il n'est pas inhabituel que les titres d'un même émetteur soient associés à des tendances différentes.

Moody's

- Les neuf catégories de notes de Moody's pour les titres d'emprunt à long terme vont de Aaa à C. Moody's utilise les coefficients « 1 », « 2 » et « 3 » pour les catégories allant de Aa à Caa. Le coefficient 1 indique que le titre se situe à l'extrémité supérieure de sa catégorie, le 2, qu'il se situe au milieu de cette catégorie, et le 3, qu'il se situe à l'extrémité inférieure de sa catégorie.

- La note A3 que Moody's a attribuée au programme de BMT indique que celui-ci se classe au troisième rang le plus élevé parmi les neuf catégories de notes de Moody's. Les titres d'emprunt à long terme auxquels elle a attribué la note A sont considérés comme étant de qualité moyenne-supérieure et comportent un risque de crédit faible.

- La note A3 que Moody's a attribuée aux billets émis par la Société indique que ceux-ci se classent au troisième rang par ordre d'importance parmi les neuf catégories de notes de Moody's. Les titres d'emprunt à long terme auxquels elle a attribué la note A sont considérés comme étant de qualité moyenne-supérieure et comportent un risque de crédit faible.

- Les « perspectives » qu'attribue Moody's indiquent son avis sur l'orientation probable d'une note à moyen terme. L'attribution ou la modification de perspectives ne constitue pas une révision de la note de crédit si la note de crédit en tant que telle n'est pas modifiée. Les quatre catégories de perspectives pouvant être attribuées sont « positive », « négative », « stable » et « en évolution » (c'est-à-dire conditionnelle à la survenance d'un fait).

Les notes attribuées par DBRS et Moody's ne constituent pas des recommandations d'acheter, de conserver ou de vendre les titres de la Société et peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation compétente. Ces notes ne rendent pas compte du cours des billets ou de leur bien-fondé pour un investisseur donné. Rien ne garantit que ces notes demeurent en vigueur pour une période déterminée ni qu'elles ne seront pas éventuellement révisées ou simplement retirées par l'agence de notation compétente si elle juge que la situation le justifie. Les notes attribuées par DBRS et Moody's pourraient ne pas indiquer les conséquences possibles de tous les risques associés à la structure et à d'autres facteurs du programme de BMT et à la valeur des BMT. En outre, les changements réels ou attendus dans les notes de crédit attribuées à l'émetteur ou à ses titres auront généralement une incidence sur la valeur marchande des BMT.

Chacune des agences de notation susmentionnées a facturé à la Société ses services de notation, notamment des frais annuels de surveillance pour surveiller la Société et mettre à jour les notes ainsi que des frais uniques de notation à la première émission de BMT, ce qui correspond à la pratique courante. La Société s'attend raisonnablement à continuer à verser de tels paiements en contrepartie des services de notation futurs. Aucun autre paiement n'a été versé aux agences de notation susmentionnées pour des services rendus à la Société au cours des deux derniers exercices.

RUBRIQUE 7 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence de chaque administrateur, l'année où il est entré en fonction comme administrateur pour la première fois et ses principales fonctions. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'assemblée des actionnaires qui suit son élection ou, en cas de vacance ou de démission, à l'élection ou à la nomination d'un successeur.

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Administrateur depuis	Fonctions principales[1]
Lino A. Saputo, Jr. Québec, Canada	2001	Président du conseil et chef de la direction de la Société
Louis-Philippe Carrière, FCPA, FCA[2]	2017	Conseiller sénior et administrateur de sociétés
Henry E. Demone[3] Nouvelle-Écosse, Canada	2012	Président du conseil, Les aliments High Liner incorporée (transformateur et commerçant de produits de la mer surgelés préparés)
Anthony M. Fata[3][5][6] Québec, Canada	2008	Président de Produits Alimentaires Sager inc. (société de fabrication et de distribution de produits alimentaires)
Annalisa King, IAS.A[4] Colombie-Britannique, Canada	2012	Administratrice de sociétés
Karen Kinsley, FCPA, FCA, IAS.A[4] Ontario, Canada	2015	Administratrice de sociétés
Tony Meti, IAS.A[4] Québec, Canada	2008	Président de Services de conseil G.D.N.P. inc. (société d'experts-conseils)
Diane Nyisztor, CPA, CA, H.R.C.C.C.[3] Québec, Canada	2016	Première vice-présidente, Ressources humaines d'entreprise, Cogeco inc. (société de télécommunications)
Franziska Ruf[3] Québec, Canada	2016	Associée, Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats)
Annette Verschuren, O.C.[4] Ontario, Canada	2013	Présidente du conseil et chef de la direction, NRstor Inc. (société qui conçoit les projets commerciaux de stockage d'énergie)

(1) Pour obtenir des renseignements sur d'autres fonctions occupées au cours des cinq dernières années, voir la rubrique « Élection des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 7 juin 2018. Ces renseignements sont intégrés par renvoi aux présentes. La circulaire de sollicitation de procurations de la Société est accessible sur son site Web à l'adresse www.saputo.com ou sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

(2) M. Louis-Philippe Carrière était chef de la direction financière et secrétaire de la Société jusqu'au 1er août 2017. Depuis cette date, il siège au conseil d'administration et agit en qualité de conseiller sénior de la Société.

(3) Membre du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines. Le président du comité est M. Anthony M. Fata.

(4) Membre du comité d'audit. Le président du comité est M. Tony Meti.

(5) Administrateur en chef.

(6) M. Anthony M. Fata était administrateur de Les Aliments Verona Inc., importateur d'aliments spécialisés, jusqu'au 3 août 2012. Les Aliments Verona Inc. a introduit une instance afin de présenter une proposition aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) le 3 octobre 2012 par le dépôt d'un avis d'intention de présenter une proposition. Le 29 janvier 2013, Les Aliments Verona Inc. a fait une cession volontaire de ses biens aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Le syndic de Les Aliments Verona Inc. a complété son administration de l'actif et a été libéré de ses fonctions le 8 septembre 2016.

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs susmentionnés ont exercé les fonctions principales indiquées en regard de leur nom ou ont occupé des postes de direction au sein des mêmes sociétés ou de sociétés liées ou du même groupe sauf M^me^ Annalisa King qui a été première vice-présidente et chef de la direction financière des Magasins Best Buy Canada Ltée de 2008 à 2016, et M^me^ Diane Nyisztor, qui a été associée de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. de 2013 à 2014.

Les renseignements sur les titres détenus par les administrateurs figurent à la rubrique « Élection des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 7 juin 2018.

7.2 HAUTS DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente le nom, la province (ou l'État), le pays de résidence et le poste au sein de la Société de chaque personne qui en est un haut dirigeant au 29 mai 2018 :

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Poste
Lino A. Saputo, Jr. Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction
Kai Bockmann Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation Saputo Inc. et Division Produits laitiers (Australie)
Terry Brockman Wisconsin, É.-U.	Président et chef de l'exploitation Division Fromages (USA)
Carl Colizza Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation Divisions Produits laitiers (Canada et Argentine)
Paul Corney Texas, É.-U.	Président et chef de l'exploitation Division Aliments laitiers (USA)
Maxime Therrien, CPA, CA Québec, Canada	Chef de la direction financière et secrétaire
Gaétane Wagner Québec, Canada	Chef de la direction des ressources humaines

Au cours des cinq dernières années, tous ces hauts dirigeants ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom ou d'autres postes de direction au sein de la Société.

En date du 29 mai 2018, les administrateurs et hauts dirigeants de Saputo, en tant que groupe, avaient directement ou indirectement la propriété véritable de, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur, 419 203 actions ordinaires au total, représentant environ 0,1 % des actions ordinaires de la Société en circulation.

RUBRIQUE 8 – POURSUITES

La Société est défenderesse à certaines réclamations dans le cours normal de ses activités. La Société est d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura aucune incidence significative sur ses résultats ou sa situation financière.

RUBRIQUE 9 – MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS

Dans le cours normal des activités, la Société reçoit des services de sociétés sous le contrôle ou sous l'influence notable par voie de la participation de son actionnaire principal, et leur fournit des biens. Le montant de ces biens et services n'est pas significatif et est compensé par une contrepartie égale à leur juste valeur, qui est comparable à des opérations similaires conclues dans des conditions normales de concurrence. Il y a lieu de se reporter à la note des états financiers consolidés de la Société qui décrit les opérations entre parties liées (voir « Renseignements supplémentaires »).

RUBRIQUE 10 – EXPERTS

Le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. agit comme auditeurs de Saputo. Les états financiers consolidés de Saputo en date du 31 mars 2018 et du 31 mars 2017 et pour les exercices terminés à ces mêmes dates ont été déposés aux termes du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* sur la foi du rapport rédigé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables agréés indépendants, en leur qualité d'experts en audit et en comptabilité. Le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a avisé Saputo qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires et des BMT est la Société de fiducie Computershare du Canada, à partir de ses principales places d'affaires situées à Montréal et à Toronto.

RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important hors du cours normal de ses activités pendant l'exercice terminé le 31 mars 2018, ou avant cet exercice mais qui est toujours en vigueur, qu'elle serait tenue de déclarer aux autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières en vertu de l'article 12.2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

RUBRIQUE 13 – INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

13.1 MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est présenté à l'annexe A ci-jointe.

13.2 COMPOSITION, FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières.

Le tableau qui suit présente, pour chacun des membres du comité d'audit, leur nom, leur éducation et expérience pertinentes à l'exécution de leurs responsabilités en leur qualité de membre du comité d'audit.

Nom	Éducation et expérience
Annalisa King	A obtenu un baccalauréat en administration des affaires. Mme King a occupé des postes de direction, principalement en finances, tout au long de sa carrière au sein de sociétés de biens de consommation emballés, notamment première vice-présidente et chef de la direction financière, Magasins Best Buy Canada Ltée, de 2008 à 2016 dont elle a dirigé les services des finances et de la comptabilité ainsi que les fonctions relatives aux technologies de l'information et de commerce électronique, aux affaires juridiques et à l'immobilier. L'expérience professionnelle de Mme King a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables utilisés par la Société.
Karen Kinsley	A obtenu un baccalauréat en commerce. Karen Kinsley est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario depuis 1979 et a été nommée Fellow en 2009. Mme Kinsley a occupé différents postes au sein de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, notamment chef de la direction financière pendant neuf (9) ans et présidente et chef de la direction pendant dix (10) ans. L'expérience professionnelle de Mme Kinsley a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables utilisés par la Société.
Tony Meti	A obtenu un baccalauréat en commerce. M. Meti a occupé au cours des trente (30) dernières années divers postes auprès de banques à charte canadiennes, notamment les postes de premier vice-président, services aux entreprises et international et premier vice-président, commercial – Amérique du Nord. Il est actuellement président de Services de conseil G.D.N.P. inc. L'expérience professionnelle de M. Meti a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables utilisés par la Société.

Nom	Éducation et expérience
Annette Verschuren	A obtenu un baccalauréat en administration des affaires. Mme Verschuren a occupé des postes de direction tout au long de sa carrière, comme celui de présidente de The Home Depot Canada de 1996 à 2011. Elle est présidente du conseil et chef de la direction de NRstor Inc. depuis mars 2012. L'expérience professionnelle de Mme Verschuren a nécessité et favorisé le développement de son habilité d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables utilisés par la Société.

13.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX SERVICES RENDUS PAR LES AUDITEURS EXTERNES

La Société a une politique relative aux services pouvant être rendus par ses auditeurs externes (la « **Politique** »). La Politique crée trois catégories de services, à savoir : (i) les services qui sont considérés comme étant reliés à l'audit (les « **services d'audit** ») et donc couverts par le budget annuel d'audit; (ii) les services qui ne sont pas considérés comme des services d'audit (les « **autres mandats** »); et (iii) les services qui ne peuvent pas être fournis par les auditeurs externes (les « **mandats interdits** »). Aux termes de la Politique, aucun autre mandat ne peut être rempli par les auditeurs externes de la Société sauf si une des conditions suivantes est remplie :

(i) Le comité d'audit a approuvé au préalable l'autre mandat; ou

(ii) Le montant des honoraires à payer à l'égard de tout autre mandat qui n'a pas fait l'objet d'une approbation préalable par le comité d'audit ne dépasse pas 75 000 $ et le montant total de ce mandat et de tous les autres mandats qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation préalable par le comité d'audit et qui ont été attribués depuis le début de l'exercice de la Société ne dépasse pas 250 000 $.

Finalement, la Politique prévoit que la direction présente au comité d'audit, sur une base trimestrielle, un relevé des services (autres que les services d'audit) rendus par les auditeurs externes de la Société de même que tout mandat attribué à d'autres cabinets comptables.

13.4 HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE)

Le tableau suivant présente, par catégorie, les honoraires facturés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs externes de la Société, pour les exercices 2018 et 2017 :

Catégorie d'honoraires	2018 ($)	2017 ($)
Honoraires d'audit	1 577 816	1 454 885
Honoraires pour services liés à l'audit	142 068	182 118
Honoraires pour services fiscaux	463 806	511 488
Autres honoraires	13 015	10 405
Total	**2 196 705**	**2 158 896**

« Honoraires d'audit » inclut les honoraires totaux facturés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour les services d'audit.

« Honoraires pour services liés à l'audit » inclut le total des honoraires facturés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour des services d'assurance et des services connexes, raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit. Plus spécifiquement, ces services comprennent, entre autres, l'audit des régimes de retraite, des services de certification exigés par une loi ou un règlement, des consultations relativement aux normes de comptabilité et d'information financière ainsi que des services de traduction.

« Honoraires pour services fiscaux » inclut les honoraires totaux facturés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'ensemble des services fiscaux. Plus spécifiquement, ces services comprennent, entre autres, la conformité aux lois fiscales, la préparation de documents de nature fiscale, les conseils d'ordre fiscal de même que la planification fiscale. Les honoraires liés à la conformité aux lois fiscales et à la préparation de documents de nature fiscale se sont élevés à 64 642 $ pour l'exercice 2018 et à 237 718 $ pour l'exercice 2017, alors que les honoraires liés aux conseils d'ordre fiscal de même qu'à la planification fiscale se sont élevés à 399 164 $ pour l'exercice 2018 et à 273 770 $ pour l'exercice 2017.

« Autres honoraires » inclut le total des honoraires facturés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories honoraires d'audit, honoraires pour services liés à l'audit et honoraires pour services fiscaux et porte généralement sur les services fournis relativement aux consultations d'affaires et d'autres services conseils.

RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo datée du 7 juin 2018 et accessible en ligne sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com fournit, s'il y a lieu, des renseignements supplémentaires, notamment sur les sujets suivants : les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la Société, la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de Saputo et les titres dont l'émission est autorisée aux termes du régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres. De plus amples renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de Saputo et les notes afférentes, ainsi que dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, lesquels sont accessibles en ligne sur le site Web de la Société, à l'adresse www.saputo.com, et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus en s'adressant au Secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1P 1X8, téléphone : 514 328-6662.

* * *

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. AUTORITÉ

Le Comité d'audit (le « comité ») est un comité permanent du conseil d'administration (« CA ») qui a les responsabilités décrites sous la rubrique « Responsabilités ». Le comité relève du CA.

Le comité a libre accès au personnel et aux documents de Saputo inc. (la « Société ») et des membres de son groupe, et on lui accorde les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

2. STRUCTURE

2.1. Le comité est composé d'un minimum de trois administrateurs de la Société, tous indépendants et possédant chacun des compétences financières sauf dans les cas où les exigences relatives au comité le permettent en vertu des lois applicables en valeurs mobilières. Les expressions « indépendants » et « compétences financières » ont chacune le sens qui leur est respectivement donné aux termes des exigences relatives au comité en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

2.2. Le mandat des membres est d'un an et peut être renouvelé. Les membres sont nommés par le CA à la première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires, ou à toute autre réunion pour combler une vacance. Un membre peut être destitué ou remplacé à tout moment par le CA.

2.3. Le président est nommé par le CA pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé. En cas d'absence ou d'empêchement de présider du président, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.

2.4. Le comité se réunit au moins quatre fois par année. Le président du CA, l'administrateur en chef, les membres du comité, les auditeurs externes, la personne chargée de la vérification interne, le chef de la direction ou le chef de la direction financière peuvent convoquer des réunions spéciales au besoin. Le comité détermine le lieu, la date et l'heure de ses réunions. Les réunions peuvent être tenues par téléphone ou tout autre moyen permettant aux membres de communiquer entre eux. À moins que ses membres ne renoncent à cette exigence, le comité doit se réunir à huis clos à chaque réunion.

2.5. Le quorum des réunions du comité est d'une majorité des membres et les décisions sont approuvées à la majorité des voix des membres présents.

2.6. Les procès-verbaux des réunions du comité sont dressés par le secrétaire du CA (ou toute autre personne désignée par le comité) et doivent rendre compte en tous points des décisions prises aux réunions. Les procès-verbaux des réunions du comité sont présentés et déposés auprès du CA. Le président du comité fait rapport verbal à la rencontre du CA qui suit.

2.7. En plus des membres du comité, toute autre personne peut être convoquée aux réunions à la demande du président du comité.

2.8. Le comité a le pouvoir d'engager, aux frais de la Société, des avocats indépendants ou d'autres conseillers qu'il juge nécessaire pour exercer son mandat et de fixer leur rémunération.

2.9. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes et le vérificateur interne de la Société ainsi qu'avec son personnel comptable et les membres de sa direction, et il doit s'assurer que ceux-ci ont accès sans restriction au comité. Dans l'exercice de ses pouvoirs, le comité peut examiner les livres et comptes pertinents de la Société et des membres de son groupe.

2.10. Les auditeurs externes relèvent directement du comité et se rapportent directement au comité.

3. RESPONSABILITÉS

3.1. Communication de l'information financière

- Passer en revue les états financiers trimestriels et les états financiers annuels accompagnés du rapport des auditeurs externes, le rapport de gestion et les communiqués de presse portant sur les résultats financiers, le tout avant leur diffusion dans le public, et en recommander l'approbation au CA. Cette révision comprend les discussions avec la direction et les auditeurs externes sur les états financiers trimestriels et les états financiers annuels, outre les questions importantes relatives aux principes et aux pratiques comptables de la Société.

- Passer en revue tous les documents d'information publics présentant de l'information financière, incluant tout prospectus, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et le rapport annuel de la Société avant leur diffusion dans le public, et en recommander l'approbation au CA.

- Passer en revue et surveiller les pratiques et procédures relatives aux attestations du chef de la direction et du chef de la direction financière à l'égard de la divulgation de l'information financière et aux contrôles et procédures à l'égard de l'information financière, afin d'en assurer la conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

- Passer en revue le bien-fondé, la qualité et la divulgation des principes et pratiques comptables, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques d'information utilisés par la Société, de même que le bien-fondé de tout changement important y étant apporté ou proposition de modification importante, en discuter avec la direction et les auditeurs externes, et s'assurer qu'ils sont appropriés et conformes à la législation applicable.

- Passer en revue les répercussions prévisibles de toute nouvelle norme comptable ou d'audit ou de toute nouvelle règle en valeurs mobilières, en faire l'examen et en discuter avec la direction et les auditeurs externes.

- Passer en revue au moins annuellement le programme de rachat dans le cours normal des activités de la Société et en recommander au CA l'approbation, le renouvellement ou l'annulation.

- Passer en revue au moins annuellement la politique en matière de dividendes et recommander l'approbation par le CA de tout versement de dividendes, le cas échéant.

- Passer en revue la présentation de l'information relative aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société dans les états financiers annuels.

3.2 Gestion des risques et contrôle interne

- Étudier et évaluer de façon périodique les facteurs de risques inhérents à la Société (notamment les risques d'ordre financier, stratégique et opérationnel), en discuter avec la direction et le vérificateur interne et s'assurer de la mise en œuvre de mesures appropriées pour permettre à la direction de les repérer et de les gérer efficacement.

- Assurer l'application et le respect de la politique environnementale de la Société et en faire rapport périodiquement au CA.

- Assurer l'application et le respect de la politique sur la qualité et la sécurité des produits de la Société et en faire rapport périodiquement au CA.

- Étudier et évaluer de façon périodique la présence et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière requis de la Société par le biais de rapports de la direction, du vérificateur interne et des auditeurs externes (qui identifieraient également les faiblesses ou formuleraient des recommandations à l'égard des contrôles pouvant avoir une incidence importante sur l'information financière de la Société) ainsi que les mesures mises en œuvre pour rectifier la situation et assurer un suivi.

- Évaluer de façon périodique les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société, incluant les procédures mises en place par la Société pour la communication faite au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers afin de déterminer si elles sont adéquates.

- Établir et maintenir une politique de divulgation de l'information importante.

- Passer en revue le rapport de la direction sur les transactions entre personnes apparentées.

- Passer en revue toute question d'ordre juridique (y compris les litiges et les réclamations) pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers ou sur les affaires de la Société et s'assurer de la divulgation adéquate dans les états financiers.

- S'assurer que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations renferment l'information requise et obligatoire sur le comité.

- Passer en revue les communications avec l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme de réglementation qui concernent les états financiers et les documents d'information continue.

- Établir et maintenir des procédures concernant :

  - la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;

- les préoccupations exprimées de façon confidentielle et anonyme par les salariés de la Société et touchant sur des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

- Passer en revue la délégation d'autorité et en superviser l'application.

3.3 Vérificateurs internes

- Surveiller et contrôler la fonction de vérification interne.

- Passer en revue annuellement le plan de vérification interne préparé par la personne chargée de la vérification interne, et l'approuver.

- Passer en revue périodiquement les rapports, constatations et recommandations du vérificateur interne destinés au comité ainsi que la mise en œuvre des recommandations.

- Rencontrer périodiquement la personne chargée de la vérification interne, avec et sans le concours de la direction. Pendant les rencontres privées, discuter notamment du degré de collaboration de la direction, des divergences d'opinion non résolues, le cas échéant, du cadre de gestion des risques et des systèmes de contrôle interne en place.

- Évaluer le rendement de la fonction de vérification interne au moins une fois par année.

3.4 Auditeurs externes

- Surveiller le travail des auditeurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société et résoudre, le cas échéant, les différends entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.

- Obtenir et passer en revue annuellement le rapport que préparent les auditeurs externes de la Société décrivant leurs procédures de contrôle de la qualité.

- Recommander au CA la nomination des auditeurs externes pour l'exercice à venir et les honoraires liés à l'ensemble des services d'audit, d'examen et d'attestation.

- Passer en revue, discuter avec les auditeurs externes et adopter annuellement le plan d'audit préparé par les auditeurs externes, évaluer s'il répond aux besoins de la Société et, au moins une fois par année, obtenir une déclaration écrite officielle des auditeurs externes attestant de leur indépendance et délimitant les liens entre les auditeurs externes et la Société qui pourraient avoir une incidence sur leur indépendance et leur objectivité.

- Passer en revue et évaluer au moins une fois par année l'indépendance et le rendement des auditeurs externes, les qualifications et la qualité de l'équipe chargée de la mission ainsi que la qualité des communications et des interactions entre le comité, les auditeurs externes et la direction. Faire les recommandations appropriées au CA.

- Examiner les lettres de recommandation des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse de la direction et la mise en œuvre des recommandations.

- Adopter et maintenir en vigueur une politique concernant l'approbation préalable de tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes de la Société peuvent rendre à la Société et à ses filiales conformément à la législation applicable ainsi que les honoraires pour ces services, et assurer l'application et le respect de cette politique.

- Examiner et approuver la politique de la Société en matière d'embauche des associés et des salariés, anciens ou actuels, des auditeurs externes actuels et des anciens auditeurs externes de la Société, et assurer l'application et le respect de cette politique.

- Rencontrer périodiquement les auditeurs externes, avec et sans le concours de la direction, au sujet des états financiers trimestriels et des états financiers annuels et discuter avec eux (i) des résultats de leur audit ou examen, selon le cas, (ii) de leur évaluation des systèmes de contrôle en place et de leurs recommandations, (iii) des risques importants qu'ils ont repérés et (iv) de toute autre question importante à propos de l'audit ou de l'examen des états financiers, y compris du degré de collaboration de la direction et du vérificateur interne et des divergences d'opinion importantes avec la direction survenues durant l'audit ou l'examen des états financiers, le cas échéant.

- S'assurer qu'il y ait une rotation de l'associé responsable de la mission, de l'associé responsable de la revue (contrôle qualité de la mission) et des autres associés principaux en audit dans la mesure prescrite par le Code de déontologie de CPA Canada.

- Faire l'étude de toute question dont le CA doit, de l'avis des auditeurs externes, être informé et en faire rapport au CA.

3.5 Évaluation du comité

- Évaluer annuellement les réalisations et le rendement du comité et présenter le résultat de cette évaluation au CA.

- Passer annuellement en revue le mandat du comité et recommander des changements au CA, le cas échéant.

3.6 Autres responsabilités

- Exécuter toute autre fonction qui relève de l'exécution de son mandat, notamment toute enquête au sujet d'une question en lien avec son mandat.

- Exécuter tout autre mandat que le CA peut lui confier de temps à autre.

- Constituer une voie de communication entre la direction, le vérificateur interne, les auditeurs externes et le CA.